CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*édi*teur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront chargés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de [illegible] un abonné, ni celui de suspendre un abonne

Paquet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

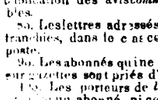

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure. COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers sur toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, 2 oct rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Sara. Batonemine et Les Etiarres — Le bon marcheur, TIGRE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes aménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera descendu la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

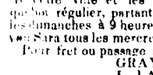

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les mardis après l'arrivée du char *de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis* à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BOSWITH.

5 aout Nlle. Levée, 28 et 29.

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinsville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co.

42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et CONSERCE, attendu que le VETERAN attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

A VENDRE—Un Bateau à Vapeur de première classe. S'adresser à LINCOLN & MAYNARD, 22 oct 20, Nouvelle Levée.

## Pour le nord et les côtes.

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot TREATY, capitaine Dunton, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage ayant été ci-devant engagé, s'adresser à bord, ou à JAMES REED & Co. 22 oct rue Royale, No. 35.

POUR VELASCO & BRAZORIA—La goélette doublée et chevillée en cuivre COL. FANNIN, capitaine Thompson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à JOHN CROSBY, 6 oct rue du Camp, No. 38.

A VENDRE—La goélette fine voilière LONE, construite à Baltimore il y a quatre ans, du port de 70 tonneaux; elle sera vendue à bon marché pour cigre une société, s'adresser à COIT & CO. 20 oct rue de la Douane, No. 20.

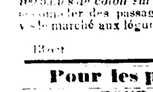

A VENDRE, LA goélette bonne marcheuse, doublée et chevillée en cuivre, BONITA, dans l'état qu'elle se trouve maintenant à l'autre bord du fleuve; elle est bien appareillée, et elle peut être expédié en cette immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à J ROBERTS & co. 19 oct Rue Royale no. 117.

A VENDRE La goélette BEE, du port de 61 tonneaux, ayant été complètement réparée sous l'inspection des gardiens du port. C'est un bâtiment solide, enregistré A1, qui a été originairement construit pour faire un bâtiment de guerre, est doublé et chevillé en cuivre et propre au commerce mexicain. On peut la voir de l'autre bord du fleuve près du ferry. Pour plus amples détails et pour les conditions, s'adresser à KOHN, DARON & Co. 17 oct rue Bienville, No. 28

A FRETER.—Le brick dassis CHARLOTTE, du port de 200 tonneaux, capitaine Wippel, prendra une cargaison pour un port dans le sud de l'Europe.—S'adresser à M. DE LIZARDI & Co. 14 oct

On a besoin d'un navire du port de 100 à 150 tonneaux, tirant peu d'eau, pour aller à Tabasco et de là à New-York. S'adresser à QUERTIER & ALBERT. 11 oct

POUR MATAMOROS—La fine goélette HALGYON, capitaine Dickenson, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co. 3 oct

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—a

AVIS—La personne, (qui sans doute par erreur) a pris à bord du bateau à vapeur Alert, au Rail Road Pontchartrain, vers la fin de septembre, un outil long à deux coups et à piston, d'une manufacture anglaise, appartenant à un pauvre artisan, et dont le propriétaire en la dépensant au bureau de cette feuille. 19 oct—a

A LOUER—Une propriété de deux flots située au faubourg Bouligny, entre le Rail road et la levée, actuellement occupée par Jean B Lagarde. Cette propriété est très bien entourée de bons matériers, la terre est très haute; il s'y trouve quatre édifices, tels que cuisine, écurie, une maison à loger et un pavillonier. Le propriétaire la louera à bon marché. S'adresser à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Julia à la pharmacie de Messrs. Boudel. 19 oct—4

A VENDRE par la soussignée: 100 caisses Vin de Bourgogne, Romané, Chambertin, Pomard & Beaune; 400 caisses Vin Bordeaux: 200 paniers Vin Champagne Silley et Ai, marquez Comanne et Ed. J. VATINEL, 22 oct rue Conti, No. 21.

## Avis de Banques et de Comp.

$100 DE RECOMPENSE.

Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.

SECTION 25 DE LA CHARTE.

IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtisses, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les *douze mois*, qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction de fait, seront punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour *allumer des cigarres*, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.

20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.

*Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.*

IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, édifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant toute cour de Jurisdiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou à l'un et à l'autre.

Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchées à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense bonnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie

GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et *Carrollton*. 20 oct

AVIS—Le soussigné est autorisé par la direction à négocier les bonds de la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour une somme de cent mille piastres, à l'effet d'*obtenir les fonds nécessaires*, pour améliorer la navigation du Bayou St. Jean et du Canal Les bons sont divisés en coupons de cinq cents piastres. Sur cette somme quarante mille piastres sont payables dans vingt cinq ans, et les soixante mille restant, dans trente ans. Ces bons portent intérêt à raison de six pour cent par an, payable semi-annuellement, au bureau de la compagnie, dans cette ville, et les paiements sont garantis par la première Municipalité.

Les propositions pourront être adressées au soussigné ou laissées entre les mains du secrétaire, au bureau de la Compagnie, au bassin Carondelet.

18 oct J. H. HOLLAND, président.

AVIS,

Commission du Chemin à Coulisses de Washington.

LA Compagnie recevra des soumissions pour la confection du Rail Road projetté qui doit aller de la rue des Champs Elysées à la Terre aux Bœufs, à la charge par les contracteurs de fournir tout le nécessaire, (à l'exception seulement des rails qui devront être fournis par la compagnie) et à la charge encore par les dits contracteurs de confectionner le tout.

*Le devis des matériaux à fournir est déposé au bu*reau de la Compagnie, encoignure Orléans et Royale.

J. A. DUREL, 6 oct Secrétaire.

AVIS.

Commission du chemin à coulisses de Washington.

LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquels ils vendront lesdits terrains.

30 sept J. A. DUREL, secrétaire

AVIS—Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 3 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans.

1 oct J. A. DUREL, Sect.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:

3 × 12 sur 20 pieds de *long*, } soit en bois gras
8 × 8 sur 8 do do } ou en cypre.
6 × 6 sur 18 do do }

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.

24 oct J. COMMUNY, président.

*Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane*

Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

CETTE Banque *tire sur Londres à 9 1/4 pour cent* de prime; sur Paris à 5 f. 22 1/2; sur New York à 30 jours de vue.

21 sept A. BAUDOUIN, caissier.

*Comp. ue Louisiane et de la Ville d'Orléans,*

20 septembre 1836.

AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.

Par ordre de la direction,

21 sept R BIENAN, caissier

*Compagnie de Navigation d'Orléans.*

Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

UNE *assemblée des Directeurs* de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.

Par ordre de la Direction,

7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

*Banque de l'Etat de la Louisiane.*

*Nouvelle-Orléans, 3 septembre* 1836.

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.

5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE,

Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera *payé aux actionnaires ou à leurs re*présentants légaux après lundi, le 11 courant.

CHS. F. TONDEAU, 2 sept caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi

5 sept P. CAZENAVE, *secrétaire pro tem.*

*Banque de Kentucky,*

4 juillet 1836.

UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour *cent est* déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de *Kentucky. Bien entendu que* le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléanns, 25 juillet 1836.

27 juillet EDWARD DUPLESSIS, caissier

*Banque de Carrollton.*

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un versement de cinq piastres par action sera dû, et que le paiement en est exigé le 15 du courant.

8 oct JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la *Compagnie des bureaux à vapeur des Négocians*, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sainett,
S. W. Oakey,
James Currell,
John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—3m

ON DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du *Lac*.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieux est très salubre, et ils sont garantis d'être long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à 8 oct—3m PETER MURPHY.

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD, 8 oct encoignure Ursulines et Levée.

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même.

2 sept—a E. B. DONNELLY, rue Bourbon, No.5

A VENDRE—Une négresse âgée d'environ 25 ans, avec son fils âgé de 4 ans; elle est une excellente blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison de confiance; elle se comporte bien. S'adresser auno 47, rue Bienville. 3 oct

CLOUX ET CHOCOLAT.

300 Barils Cloux, des manufactures Phœnix et Cumberland.

40 caisses Chocolat supérieur—en débarquement du Bazire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS, 8 oc No 38, rue du Camp.

10 Tonneaux de BOIS DE TEINTURE, de Tampico, en débarquement de la goël. Créole, et à vendre par JOHN CROSBY, 19 oct rue du Camp, no. 38.

TOILE A DRAPS—76 balles Toile à Draps de 4/4, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 14 oct 34, rue Poydras.

## VENTES PAR LE PEUPLE.

COURTIER DE CHANGE,

Rue du Canl, No. 3.

Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonables.

BUREAU DE CHANGE DE

J. P. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.

RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKES à vue, courte vue, et à terme, sur

| | |
|---|---|
| New-York, | Augusta, Ga. |
| Philadelphie, | Savannah do. |
| Fayetteville, N. C. | Macon, do. |
| Charleston, S. C. | Mobile. |

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept.

PROCLAMATION

PAR

EDWARD D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

*Un pour le second district électoral*, qui se compose des paroisses Ouest Félicians, Est Félicians, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose *des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge*, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat, et pour ordonner à *tous juges de paroisse, sheriffs et autres fonctionnai*res publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comté, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le temps voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le treizième jour du mois de septembre, l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,

(Sig.-é) E. D. WHITE,

MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat

SON—1700 boisseaux en débarquement du bateau à vapeur George Collier, à vendre par 11 oct R. GRONING & Co.

A VENDRE—Un excellent Cheval de cabriolet, s'adresser à la Banque de la Louisiane. 11 oci—3

MAIS—5000 boisseaux d'excellent Maïs, à vendre à bon marché pour règler une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 11 oct 38, Camp st.

VIN de Champagne de 1ère. qualité, à vendre par J. LEBLANC & Co, 11 oct rue Royale, No. 103.

LISTONS, Rebecillos, galons noirs, rubans satiné, *à vendre par en caisse* par sus, J. LE BLANC & Co, 11 oct rue Royale, No. 103.

100 DOUZAINES Chaussons en laine, reçues par ship *Chatham*, et à vendre par FROST & Co. 12 oct rue de la Douane, no 8

FROMAGE.—25 caisses fromage frais débarquant et à vendre par CARRIERE. DARAN & Co. 12 oct rue St. Louis, No. 11 et 15.

HUILE.—50 bques. de 60 et 100 gallons chaque d'huile d'hiver, à vendre par COIT & Co. 12 oct rue de la Douane, no 20

SALPETRE.—5 barrillet rafiné et 30 sacs gros salpêtre, à vendre par HARROD & QUARLES, 12 oct *rue de la Douane*, no 24

HUILE DE BALEINE.—3 bques huile de Spermacetti, clarifiée: 11 du do do à vendre par HARROD & QUARLES, 12 oct rue de la Douane, no 24.

DEMANDE—5 ou 6 nègres, acront constamment employés et à de bons gages.—S'adresser à W. F. & R MURPHY, 12 oct No 132, Vieux Bassin

CHARBON—Un petit lot de Charbon de bois de 1ère. qualité; reçu ce jour, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par W. F. & R. MURPHY. 8 oct

TOILE—8 caisses de Toile du new-maker, 3/4, à vendre par J. A. PECK, 8 oct 29, rue Bienville.

A LOUER.—Les Magasins à l'épreuve du feu, situés dans la rue Tchoupitoulas, près de la rue Julie, mesurant 64 pieds de face et 133 pieds de profondeur, occupés maintenant par M. R. Y. Downey.—S'adresser à COIT & Co. 12 oct *rue de la Douane*, no 20

A LOUER des maisons à deux étages, situées rue Madison.—S'adresser au bureau de M. Grailhe, ou au magasin de Mrs. Delassus et Montreuil ou chez Fr mandez, vis à vis la halle aux bouchéries, entre les rues Ste Anne et Madison. 8 oct—3ps

A LOUER—Un très grand lot de terr avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers S'adresser à ISAAC T PRESTON. 21 sept

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur la railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre *appartemens et deux cabinets. Les* dépendances contiennent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au No 18, rue de la Douane. 13 juin

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à R. BRUGIER. 28 sept

A Lour, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à R. BRUGIER. 28 sept

EN DEBARQUEMENT—de la barque Fany, de New-York:

CORDAGE de Manille, goudroné, assorti, de 6 à 15 fils, chanvre pour emmeçotage, esprit de thérébentine. LABADIE & JACQUELIN, 13 oct *rue de la Levée*, No 59

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, *le premier du courant*, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez, sous celle ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.

L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
CHS. A LACOSTE.
2 juil,—

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeur de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés *assortis depuis* 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues *dans le monde commercial* l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans;

27 mai6m No. 208, Market st. Philadelphie.

POLHEMUS & BUCKLEY,

Peintres d'Enseignes et de Maisons,

*Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.*

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-*dessus* désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur *travail* et la modicité de leurs prix, *obtenir l'encouragement* du public.

N. B. Ils posent des vitres, et immitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.

2 sept—6 m.

300 balles TABAC de Cube, première qualité, 25 boucauts SUCRE Muscovado, 25 barils dito, 1375 gallons MELASSE première qualité, 164 sacs, 1 tierce CAFE', 30 milliers SIGARES de choix, 323 *gallons RUM*, à vendre en débarquement de la goëlette Tres Amigos, de St. Yago, par GOULET & LAMBERT, 8 oct près du rail-road, No. 11

AVIS—*Les soussignés ayant formé une société* pour la transaction des affaires comme courtiers &c. ils ont établi leur bureau au No. 14, rue Bienville, J. B. BAILEY, 10 oct GEO. H ABBOT.

SIROP anti-goutteux du docteur Rouhet.—Ces débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre par la Pharmacie de 8 juil J. B. PEYCHAUD, 132, rue Royale.

TOILE, Emballage & Cordages—400 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, et 400 rouleaux Cordages, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 17 oct 34, rue Poydras.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—*L'Etat de la Louisiane*, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut:

Attendu que Noël Barthelemy Le Breton ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 13ème. jour de Juillet de l'année 1836, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 Mars 1834.

Qu'il soit connu, et tous personnes intéressées sont par ces présentes nommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne devra point être approuvée et homologuée, comme le demande le dit requérant.

En foi de quoi, j'y ai apposé mon seing et le sceau de la cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 22e. jour de septembre, l'an de notre Seigneur mil huit cent trente six et de l'Indépendance des Etats Unis la 61e. A. PITOT, greffier.

TOILE D'ENBALLAGE—40 pièces toile d'emballage, en débarquement du bateau à vapeur Sumter, à vendre par R. GRONING & Co. 8 oct

CIRE—Un petit lot de cire en magasin, à vendre par R. GRONING & Co. 8 oct

AMANDES—Amandes de Esperanza en barils et caisses, à *vendre par* J. ROBERTS & Co. 8 oct 117 rue Royale.

CABLE EN CHAINE—Un cable en chaîne, à vendre par JAMES REED & Co, 8 oct rue Royale, no. 35.

SACS DE PITRE—30.000 sacs de Pitre, de différentes grandeurs, à vendre par R. GRONING & Co. 8 oct

MORUE—100 *caisses en débarquement* du navire Chatham, à vendre par PERKS & HALL, 9 oct No. 2, Levée de devant.

HARENGS—100 caisses, en débarquement du navire Chatham, et à vendre par PERKS & HALL, oct 8 2, Levée de devant.

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 8 oct no. 20, rue Toulouse.

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 8 oct 20, rue Toulouse.

MELASSE—150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 8 oct 20 Toulouse.

Bordre par J. A. PECK, 8 oct No. 29, rue Bienville.

100 Barils vieux Whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 8 oct 39, rue Bienville.

MARCHANDISES, ayant droit au débenture.—Indiennes, Jeans, Velveteens, moleskines, batte, &c., emballées pour le marché mexicain, à vendre par J. A. PECK, 8 oct 29, rue Bienville.

200 Paniers Champagne de première qualité, à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 8 oct 56, Nouvelle Levée.

BOEUF—Mess et prime à vendre, rue Royale No 35, par 8 oct J. REED & Co.

SAVON—65 caisses savon de Boston et de la Nouvelle Orléans, à vendre par 6 oct FROST & Co rue de la Douane, no 8.

SUCRE—50 boucaude sucre, 1ère qualité, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 6 oct 20, rue Toulouse

THE—304 caisses de 6 à 13 livres, impérial et gun powder, en débarquement du navire Shakespear, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS, 6 oct 38, rue du Camp.

CHARBON—200 tonneaux Peach Orhard, à vendre pour clôre une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 6 oct

BOIS DE CONSTRUCTION—28,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par 6 oct WILLIAM BOMAN, 168 Bassin.

CLOUX—500 petits barils des fabriques de Phœnix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS, 6 oct 38, rue du Camp.

GOUDRON—Quelques barriliets en bon ordre, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 5 oct No 132, vieux Bassin

20 balles Toiles de Russie à ancbes et brunes, do. Crash de Russie, en débarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co. 5 oct 47, rue Bienville

TOILE D'EMBALLAGE, &c.—300 pièces toile d'emballage, 300 rouleaux de corde, à vend. par 5 oct T BARRETT & Co.

BUSS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 75, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.

N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.

Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 18 sept—1aqp

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c., remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art. et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de pl. ire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. 8 oct

AYANT pris Mr. H. Jacquelin pour associé, ma maison, à partir de ce jour, sera conduite sous la raison de LABADIE & JACQUELIN. 3 oct—1m

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement *Docteur B.* a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 108.

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

MARCHANDISES SECHES.

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages des villes du Nord, un assortiment complet de marchandises pour l'automne et l'hiver, très bien choisies pour la ville et pour la campagne; qu'ils offrent en gros ou en détail à des prix réduits, pour du comptant ou bon long crédit pour billets acceptés en ville.

Couvertures françaises de 3 points; Mackinas, duffil, rose, et Whitney; kersey anglais, drap bleu, olive, bronze, gris, vert, &c.; casimirs superfins; bombasettes, circs siennes; *mérinos anglais et français*; prunelle, flanele, draps de crain; calmouchs, draps de billard; couverte de pianos et table; tapis économie de Bruxelles et Vénise; tapis pour foyers; schalls de Cashmire, de Thibet et de la Presse; flanelles peintes; mérinos peints; chaussons en soie, laine, fil et coton; indiennes françaises et anglaises; Ginga, mousseline suisse; do. à rideaux; toile d'Irlande et de Russie; jaconets; toile à drap; lasting italien; gros de Suisse; foulards, mouchoirs de cou assortis; crêpe italien; rubans, taffetas et satinets; manteaux de mérinos; bretelles élastiques; satins à coud